

Ordre des comptables agréés du Québec (CA)

Mission du comptable agréé (CA)

La mission du CA consiste à faciliter la prise de décisions et à améliorer la performance organisationnelle grâce à son expertise en gestion financière, en certification et dans d'autres domaines spécialisés. Le CA agit avec intégrité et objectivité et est engagé à rechercher l'excellence et à servir l'intérêt public. La mission de l'Ordre des comptables agréés du Québec (OCAQ) est de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que les CA exercent leurs compétences professionnelles avec objectivité et intégrité et qu'ils soient les chefs de file en matière de création, de validation et d'interprétation de l'information décisionnelle.

Champs d'intervention et d'expertise du CA

De par sa formation, autant celle acquise au niveau universitaire que lors du stage de deux ans en cabinet d'experts-comptables ou au sein d'entreprises du secteur privé et public, le futur CA développe des habiletés intellectuelles, des attitudes et des compétences professionnelles et personnelles, entre autres, en communication, relations interpersonnelles, leadership, créativité, capacité de s'adapter aux changements ainsi qu'en affaires internationales.

Cette formation permet aux futurs CA et aux CA de jouer un rôle de premier plan dans les cabinets de CA, dans le monde des affaires, au gouvernement, dans l'industrie ou dans l'enseignement (membres MAGIE).

Les CA œuvrent notamment dans les champs suivants : la certification de l'information financière et non financière, la comptabilité financière, les technologies de l'information et des communications, l'évaluation d'entreprise, la juricomptabilité, la vérification environnementale, la gestion financière, l'insolvabilité, la fiscalité, le contrôle de gestion et bien d'autres.

Obtention du titre de CA

Pour devenir CA et mériter ainsi une reconnaissance professionnelle quasi-internationale, le candidat doit :

- Détenir un diplôme reconnu par l'OCAQ, soit : un baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.), concentration comptabilité professionnelle de HEC Montréal **OU** un baccalauréat en gestion (B. Gest) - cheminement comptabilité professionnelle **OU** une formation de premier cycle universitaire en gestion ou dans un domaine connexe suivie du certificat d'accès aux professions comptables de l'École. Dans certains cas le candidat pourrait avoir à réussir des cours supplémentaires.
- Détenir un diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité publique (30 crédits). Une propédeutique pourrait être exigée des candidats qui n'ont pas cheminé suivant le programme de premier cycle universitaire préalable défini par l'École.
- Réussir l'Évaluation uniforme (EFU).
- Effectuer un stage de formation professionnelle d'une durée de 24 mois, soit dans un cabinet de CA reconnu maître de stage ou soit au sein d'entreprises du secteur privé et public reconnus maître de stage au Canada ou aux Bermudes, dont une partie sera habituellement réalisée dans le cadre du programme d'études supérieures spécialisées en comptabilité publique. À certaines conditions, un maximum de six mois de stage peut être effectué **dans un pays étranger**.

Comité CA étudiants

Nous vous invitons à communiquer avec le Comité CA étudiants de l'École pour :

- vous impliquer et participer aux différentes activités
- participer au processus de recrutement universitaire
- obtenir le journal *Le grand livre* qui vous informe sur les enjeux de la profession.

Information et renseignements

L'OCAQ publie des brochures et différents documents d'information à l'intention des étudiants. Pour les obtenir, nous vous invitons à vous adresser au :

Vice-présidence Formation professionnelle et relève
Ordre des comptables agréés du Québec
680, rue Sherbrooke Ouest, 18^e étage
Montréal (Québec) H3A 2S3

Téléphone : 514 982-4606 ou 1 800 363-4688, poste 4606

Télécopie : 514 843-8375

Courriel : candidat@ocaq.qc.ca

Site Internet : www.ocaq.qc.ca / www.maitredestageca.ca

Facebook : Comptables agréés du Québec - Relève

Programme d'études

- Programmes de l'École correspondants :
 - certificat en gestion comptable des organisations – filière comptabilité professionnelle
 - certificat en comptabilité professionnelle
 - certificat en gestion d'entreprise – profil régulier.
- L'Ordre se réserve le droit d'apporter à ce programme toute modification qu'il jugerait nécessaire.
- L'étudiant doit s'assurer de respecter les préalables identifiés dans les parenthèses.
- Le titulaire d'un DEC en techniques administratives devra demander une analyse de son dossier. Il pourra être dispensé de certains cours ou obtenir des exemptions s'il rencontre les exigences de l'École.
- Avant de faire son choix de cours, l'étudiant doit consulter la [liste des cours mutuellement exclusifs](#). Un seul de ces cours pourra contribuer à l'obtention d'un certificat.

Ordre des comptables agréés du Québec (CA)

Structure du programme

ÉTAPE I – Programme du certificat en gestion comptable des organisations – filière comptabilité professionnelle (30 crédits)

L'étudiant qui sera dispensé de suivre certains cours à cause de sa formation antérieure les remplacera par des cours de l'étape II et III.

30-400-92	Management
30-620-92	Méthodes quantitatives en gestion
30-700-06	Introduction à l'informatique en gestion
30-705-11	Systèmes d'information en gestion
30-803-09	Économie managériale
31-901-06	Présentation de l'information comptable
31-902-06	Utilisation de l'information comptable (31-901-06)
31-903-02	Coût de revient et rentabilité (31-902-06)
31-904-06	Théorie comptable I (30-620-92 et 31-902-06)
31-971-81	Aspects juridiques des activités commerciales

ÉTAPE II – Programme du certificat en comptabilité professionnelle (30 crédits)

30-290-06	Gestion financière I (30-900-06 ou 31-904-06)
30-600-92	Méthodes statistiques en gestion
30-703-08	Organisation et technologies de l'information pour l'expertise comptable (30-705-11)
30-710-96	Analyse et conception des systèmes d'information (30-705-11)
32-905-11	Théorie comptable II (31-904-06)
32-910-11	Contrôle interne (30-710-96)
32-915-06	Comptabilité financière : sujets spéciaux I (31-904-06)
32-916-06	Comptabilité financière : sujets spéciaux II (32-915-06)
32-930-02	Contrôle budgétaire et évaluation de la performance (30-620-92 et 31-903-02)
32-951-06	Fiscalité I (31-901-06) ⁽¹⁾

ÉTAPE III – Programme du certificat en gestion d'entreprise – profil régulier (30 crédits)

30-100-82	Introduction au marketing
30-291-06	Gestion financière II (30-290-06) et (30-610-94 ou 30-620-92)
30-300-10	Gestion du personnel
30-401-00	Comportements et relations humaines au travail
30-490-06	Stratégie de l'entreprise ⁽²⁾
30-500-89	Gestion des opérations et de la production
30-804-09	Environnement macroéconomique
32-911-11	Audit des états financiers (32-910-11)
32-931-11	Contrôle de gestion et décision (32-930-02)
32-952-06	Fiscalité II (32-951-06)

ÉTAPE IV - Diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité publique (30 crédits)

Pour être admissible à ce diplôme de 2^e cycle, de 30 crédits, l'étudiant doit détenir un baccalauréat par cumul de certificats qui respecte les exigences du cheminement comptable agréé décrit ci-haut et avoir obtenu une moyenne d'au moins B⁻ ou l'équivalent. Le programme d'études supérieures spécialisées en comptabilité publique (DESS, comptabilité publique) est décrit dans l'annuaire des diplômes de 2^e cycle.

⁽¹⁾ À cause de l'évolution rapide des lois fiscales, il est hautement souhaitable de compléter les 2 cours de Fiscalité dans un délai maximal de 2 ans, à défaut de quoi l'étudiant pourra se voir contraint de reprendre l'un de ces cours.

⁽²⁾ Cours terminal.